

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

17 MAI

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

POURQUOI VOTER ?

C'EST une question que l'on se pose sur le tas parce que chacun pense que voter ou non ça ne change rien.

Il faut voter si vous ne voulez pas, camarades cheminots, que les luttes de ceux qui nous ont précédés pour obtenir ce droit de vote, ce droit d'exprimer ses sentiments, ses revendications, ne soit un jour aboli.

Il faut voter si vous ne voulez pas un jour vous trouver tout seul devant les patrons et être obligés de vous défendre vous-mêmes. Du reste, vous serez peut-être les premiers à profiter du délégué que vous n'aurez pas eu le courage de choisir.

Il faut voter parce que c'est un acte d'homme libre qui vaut tous les sacrifices.

Ceux qui s'abstiennent sont contents de leur sort, les esclaves ne votent pas.

POUR QUI VOTER ?

C'EST une autre question aussi importante, car il ne suffit pas de voter, mais encore de faire un choix et ceci est normal, il en serait autrement que cela équivaldrait à ne pas avoir le droit de voter.

Il ne faut pas voter par routine, mais tenir compte de l'évolution. Il faut être de son temps ; les diligences, c'est le passé. Il faut regarder l'avenir, l'avenir est à ceux qui avancent.

Il ne faut pas voter avec le sentiment qu'on va ensuite décrocher la lune, mais qu'on va améliorer l'ordinaire ; il faut être pratique et réaliste.

Etre réaliste, c'est voter efficacité syndicale.

Etre réaliste, c'est voter pour que ça avance, un peu à la fois, mais sûrement.

Etre réaliste, c'est voter pour les candidats présentés par la C. F. T. C.

Nous n'avons jamais cherché à endormir les cheminots, nous leur avons dit la vérité, si peu agréable soit-elle, mais cela ne nous a pas empêchés d'avoir une action dure, tenace, sans compromissions, une action qui a payé tant sur le pan des salaires et Retraites que sur la défense de notre outil de travail.

Nous avons posé un acte de courage en dotant le mouvement syndical d'une Caisse de Résistance renforçant ainsi l'efficacité des travailleurs dans l'action à venir.

La C. F. T. C. est la seule centrale nationale qui, à chaque élection, améliore son pourcentage, augmente son potentiel ; elle gagne chaque jour la confiance d'un plus grand nombre de cheminots.

Face à la Direction de la S. N. C. F. et aux Pouvoirs publics, elle oppose une organisation puissante qui rassemble tous les Cheminots, quelle que soit leur filière, quel que soit leur grade, qu'ils soient actifs ou retraités.

Cheminots, vous connaissez nos positions. Il reste encore beaucoup à faire, il faut encore accroître nos moyens. Ne gaspillez pas vos forces, faites bloc pour que ça avance.

Nous sommes sûrs de votre jugement.

VOUS VOTEREZ C. F. T. C.

COMMENT VOTER

Pour la première fois, une triple élection. Pour éviter les erreurs, des bulletins et des enveloppes de couleurs différentes ont été prévus pour chaque vote. Tu dois les recevoir au plus tard le 16 mai.

ATTENTION ! BIEN METTRE LE BULLETIN DANS L'ENVELOPPE DE LA MEME COULEUR :

- Jaune clair (ou bullé) : pour les Délégués du Personnel.
- Rose : pour les Comités-Mixtes.
- Verte : pour les Délégués de la Sécurité.

SI TU VOTES DANS UN BUREAU DE VOTE :

- N'oublie pas ta carte d'identité S.N.C.F. ;
- Prends tes bulletins de vote et les trois enveloppes Mod. 8 P 7 ;
- Passe à l'isoloir pour mettre chaque bulletin comportant la liste des Candidats C.F.T.C. dans l'enveloppe de la même couleur ;
- Rends-toi au bureau de vote où, après avoir présenté ta carte S.N.C.F. et émargé la liste des électeurs, tu déposeras dans l'urne les trois enveloppes contenant un bulletin C.F.T.C.

Il n'y aura qu'une seule urne.
Il n'y aura plus d'urne balladeuse pour les camarades des brigades de la voie par exemple, qui devront se rendre au bureau de vote qui leur sera indiqué.

SI TU ES EN CONGE, MALADE, BLESSE, EN DEPLACEMENT OU DANS L'IMPOSSIBILITE DE TE RENDRE AU BUREAU DE VOTE POUR RAISON DE SERVICE :

TU VOTES PAR CORRESPONDANCE

- Dans ce cas, prends tes dispositions à l'avance pour te faire adresser par ton chef d'établissement :
- Les listes de candidats ;
 - Trois enveloppes Mod. 8 P 7 ;
 - Trois enveloppes Mod. 8 P 8 ;
 - Une enveloppe à l'adresse de ton chef d'établissement.

AVANT LE 16 MAI, DERNIER DELAI :

- Place la liste des candidats C.F.T.C. dans chaque enveloppe Mod. 8 P 7 de même couleur ;
- Mets ensuite chaque enveloppe 8 P 7 dans l'enveloppe correspondante Mod. 8 P 8 que tu cacheteras et signeras au verso.
- Les enveloppes 8 P 8 seront mises dans l'enveloppe portant l'adresse de ton chef d'établissement. Elle doit être cachetée. La remettre à un établissement S.N.C.F. qui la fera parvenir ou la timbrer à 15 francs avant de la mettre à la poste. (Les enveloppes non timbrées sont refusées.)

ATTENTION ! POUR ETRE VALABLE :

- La liste des candidats ne doit subir aucune modification. Pas de signes, de ratures, de noms rayés ;
- L'enveloppe 8 P 7 doit être également vierge de toutes inscriptions, sauf celles portées par la S.N.C.F.

SI CES GARANTIES NE SONT PAS RESPECTEES :

Bureau de vote, choix des listes de candidats, isoloir, urne ;
Préviens ton secrétaire de syndicat de toute urgence.

N'OUBLIE PAS :

- Que tu dois voter ; c'est ton devoir, c'est dans ton intérêt ;
- Que tu dois voter C. F. T. C., l'Organisation puissante au service des cheminots.

VOTEZ C.F.T.C.

POUR QUE ÇA AVANCE...

CHAQUE MOIS, nous adressant à tous les cheminots, quelle que soit leur filière, nous développons dans une double page l'action menée par nos délégués pour l'aboutissement des revendications catégorielles.

CHAQUE MOIS, nous tenons nos camarades au courant de l'évolution de ces questions et des résultats obtenus.

CHAQUE MOIS, des centaines de délégués enfoncent le clou pour que ça avance, appuyés par l'ensemble du Mouvement.

LE 17 MAI, ce sera à vous, camarades de tous les services, de prendre conscience de nos revendications, de choisir les délégués qui mèneront la lutte.

LE 17 MAI, ce sera votre choix qui fera avancer ou reculer l'aboutissement de vos revendications.

LE 17 MAI, ce sera vous, camarades, qui aurez les billes pour jouer, pour que ça avance.

ÇA AVANCERA, avec des délégués au service de tous, sans mesquineries, qui seront vos porte-parole.

ÇA AVANCERA, avec des délégués qui ont la confiance d'une Grande Centrale Syndicale.

ÇA AVANCERA, avec des délégués qui ont l'appui de la C. F. T. C.

LA C. F. T. C. est sortie des slogans éculés.

LA C. F. T. C., c'est l'organisation qui monte.

LA C. F. T. C., une organisation puissante au service de tous les cheminots.

Le 17 Mai, ça avancera chaque mois si vous votez et faites voter pour les candidats présentés par la C.F.T.C.



PERSONNEL DE CONDUITE

OUI, NOUS AVONS BIEN DÉFENDU LES AGENTS DE CONDUITE

HISTORIQUE DU RECLASSEMENT DE T2 A T3 DES C.R.A.R. élèves conducteurs électriciens et Diesels de route

DEPUIS le reclassement, notre Commission Technique s'est penchée constamment sur cette importante question qui tenait à cœur à beaucoup de nos camarades.

A chacune de nos audiences, soit auprès du Ministère des T. P., soit auprès de la Direction S. N. C. F., il nous était répondu : « Pas question de modifier ces échelles. » On nous disait encore que les élèves conducteurs, quand ils roulaient en premier, touchaient la prime de C. R. E., que le reste du temps ils n'étaient utilisés que comme ouvrier électricien et que les reclasser à T3 ne se justifiait pas, ainsi que pour les C. R. A. R. et Diesels de route.

Nous ne nous sommes pas avoués vaincus : à chaque fois nous avons enfoncé le clou.

Un de nos camarades de l'Ouest, après un long travail, avait présenté au Directeur M. T. un tableau comparatif des trains rapides et express assurés par des élèves conducteurs. Là encore, la Direction était restée sourde, malgré les preuves apportées des responsabilités assumées.

LE DERNIER COUP A ETE DONNE LE 26 JANVIER 1955.

Et maintenant, l'échelle T3, nous l'avons !

Sans faire de bruit, sans avoir promis la lune, notre travail a payé.

Sécurité de l'emploi

Si l'on réparait encore de la lettre Ph 41 !

Bien entendu, les tricheurs s'accaparent du bien d'autrui. Il paraît que seuls les autonomes défendent les agents de conduite. C'est tellement facile à dire.

Eh ! bien, non, la Ph 41, c'est nous qui l'avons débattue. Nous sommes en mesure de fournir les rapports concernant les autres pays et ce sont ces documents rassemblés, étudiés par nos militants, qui ont fait céder la S. N. C. F.

Les primes

Si l'on reparlait du Protocole de « trahison » de mai 1953 ! Nous en prenons la responsabilité, car il a payé.

Après la part de productivité qui sera touchée, au plus tard, en mai, à Paris, cela dépassera 7.000 francs d'augmentation par mois pour T4.

Pour les primes de traction, il y avait 12 % de proposé. Certains sont venus, à la dernière minute, pleurer 1 % de plus pour faire voir qu'ils étaient là et mettre une petite signature au bas de la feuille qui avait soi-disant trahi les cheminots.

Et, il n'y a pas si longtemps, quel est le représentant ouvrier au Conseil d'Administration S. N. C. F. qui a demandé le déblocage du crédit nécessaire pour la nouvelle répartition des primes de traction, si ce n'est celui de la C. F. T. C. ?

Pendant ce temps, ailleurs, on faisait des conférences de presse, on s'agitait et on n'a rien vu.

Convention collective

Pensez-vous que les protocoles et chapitres homologués n'intéressent pas les agents de conduite ?

Oui, nous avons défendu les Roullants au sein de notre grande Fédération C. F. T. C.

Notre combat continue.

— Pour la modification du calcul de nos primes de traction.

— Aménagement du Règlement P4. Projet déposé à la S. N. C. F.

— Révision du barème de sanctions pour les fautes professionnelles. Les retenues sur la P. F. A. devraient être dégressives en fonction de la retenue maximum fixée à 6/12.

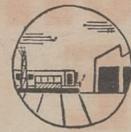
— Modification du barème des allocations rémunérant le travail de nuit (suppression des trois tranches). Application d'un taux horaire fixé dans la période de 22 heures à 6 heures du matin.

Pour nous, le syndicalisme, c'est l'affaire de tous et l'affaire de chaque jour.

Nos militants sérieux et éprouvés sont à votre disposition pour la défense de notre grande catégorie.

Vous ferez confiance à ses militants, vous les aiderez en renforçant la C. F. T. C. et en

VOTANT POUR SES CANDIDATS LA C. T. NATIONALE.



MATÉRIEL ET TRACTION

Les ouvriers ne sont pas satisfaits

DANS les deux derniers journaux, nous vous avons tenu informés sur nos revendications ainsi que de l'action que nous menions auprès des différents Services de la S. N. C. F., en particulier de la Direction du Personnel.

Ces discussions se poursuivent toujours, avec plus ou moins de difficultés et, aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous donner les premiers résultats de ces démarches.

- 1° Création de l'échelle 9 pour les chefs visiteurs.
- 2° Augmentation du nombre des O. P. F. L. K. d'environ 50 %.
- 3° Augmentation du nombre des M. E. O. d'environ 50 %.

Il nous reste à discuter l'application de ces mesures avec la Direction du M. T. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que cette mise au point sera faite.

Ces mesures immédiates sont loin de nous donner satisfaction. Elles sont nettement au-dessous de ce que nous avions pu prévoir, il y a quelques semaines, pour une première étape de remise en ordre de la filière. Cependant, ces quelques modifications vont permettre à environ 4.500 compagnons de gagner une échelle et de promouvoir, à l'échelle 9, un certain nombre de chefs visiteurs.

Ces résultats, aussi insuffisants soient-ils, n'en sont pas moins le fruit de notre action persévérante et s'ajoutent à ceux que nous avons obtenus, l'année passée, concernant les chefs de brigade. Ils ne peuvent être considérés que comme l'avant-garde des mesures indispensables qui doivent être prises pour remettre en ordre la filière ouvriers.

Les camarades peuvent constater

que, en dehors de la période de reclassement, la filière ouvriers n'a jamais, dans le passé, été remaniée de la sorte.

En effet, le problème des ouvriers est posé depuis longtemps dans la profession sans jamais avoir été résolu. Il a fallu attendre que l'influence de notre C. F. T. C. se développe parmi les ouvriers pour qu'enfin elle se trouve défendue.

Nous ne nous sommes pas contentés d'écrire dans nos journaux qu'il fallait que ça change, nous avons pris la responsabilité de déposer et de discuter un programme d'ensemble auprès de la S. N. C. F., alors que d'autres organisations, groupements catégoriels ou autres, se sont contentés de faire du battage par presse ou tracts sans jamais avoir déposé une remise en ordre correspondant à une nécessité impérieuse, à l'exception de quelques modifications isolées qui ne pouvaient s'inclure dans un programme d'ensemble.

Ce sont d'ailleurs ces différentes positions qui ont torpillé en partie les résultats que nous escomptions dans l'immédiat. Il nous serait facile ici de relater les interventions malheureuses qui ont retardé le succès que nous recherchions. Heureusement, tous les copains savent bien que nous avons

le bon sens pour nous et que, si nous avons perdu une bataille, nous saurons forcer la victoire.

Depuis de nombreuses années, nous entendons les gars de la filière dire qu'ils en ont assez d'être traités en parents pauvres. Ils ont cent fois raison.

Mais à qui la faute ? Un simple regard sur le passé leur fera découvrir les véritables responsables de cet état de fait et ils seront d'accord avec nous pour dire qu'il faut que ça change.

Pour que ça change, que faut-il faire ?

Profiter des élections pour désigner les délégués dont le seul souci sera de défendre les copains et qui sauront, à tous les étages de la S. N. C. F., insuffler le sang nouveau tant attendu des camarades ouvriers qui sont fatigués d'être bernés par des délégués qui détiennent les postes depuis plus d'un quart de siècle sans avoir su apporter aucune amélioration à la filière ouvriers.

Chaque camarade de la filière, du manoeuvre au chef de brigade, veut que ça change.

POUR QUE LE PROGRAMME C. F. T. C. AVANCE, VOTEZ C. F. T. C., VOUS NE SEREZ PAS DÉÇUS.

J. CHAPLAIN.



SERVICES COMMUNS

Nous ferons la preuve que nous sommes décidés

LORS des premières mesures de reclassement, rien ou presque n'était prévu pour les camarades des bureaux et magasins et ce n'est qu'ultérieurement que des décisions plus favorables ont pu être arrachées par notre Organisation syndicale parce que les administratifs avaient fait preuve de combativité.

A l'heure actuelle, nous nous trouvons à peu près dans la même situation. La modernisation conduit fatalement à des réorganisations de service et à des compressions, mais rien n'est prévu en contrepartie pour le personnel et notamment pour nous.

Quelques petites satisfactions (augmentation de pourcentages, création de grades, voire reclassement de grade) viennent d'être données à des camarades d'autres catégories qui ont su, mieux que nous, reconnaître la pression par leur comportement sur la Direction de la S. N. C. F. Allons-nous attendre qu'il soit trop tard ?

Comment voulez-vous que nos revendications progressent si les interventions syndicales ne sont pas soutenues par une volonté énergique et une action tenace de vous tous.

A la veille d'élections professionnelles, nous pourrions vous faire miroiter, comme d'autres organisations syndicales, des revendications satisfaisantes, mais qui seraient démagogiques et inaccessibles, uniquement pour tenter de « pipier » le plus de voix possible. Nous ne le ferons pas, car nous pensons que ce serait un moyen déloyal.

Nous vous demandons donc de juger très objectivement le travail accompli par les délégués C. F. T. C. que vous avez désignés il y a deux ans. Si les résultats de leurs efforts n'ont pas toujours été claironnés (et c'est tout à leur honneur) ils n'en sont pas moins réels.

A. DEBANDE.



VOIE ET S.E.S.

Au S.E.S.

DANS le numéro 444 du 30 mars, j'attirais l'attention de nos camarades S. E. S. caténaires S. M. et des lignes télégraphiques sur une revendication qui leur est spéciale et qui aurait dû être satisfaite depuis longtemps. Il s'agissait de la possibilité, pour les agents d'exécution de ces spécialités, de pouvoir accéder à l'échelle 9.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer officiellement que cette revendication vient d'être solutionnée par la création :

- a) Du grade de CBROP échelle 9 pour les caténaires, les lignes télégraphiques et signalisation mécanique ;
- b) Du grade de Surveillant principal de 1^{re} classe des installations électriques à 9.

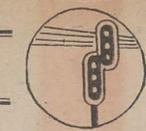
Nous sommes donc aujourd'hui certains de ces mesures. Il reste à connaître les mesures d'application et leurs répercussions sur les échelles inférieures. Nous discuterons de cette question avec M. le Directeur des Installations Fixes la première semaine de mai et ne manquerons pas de vous informer.

POUR LES OUVRIERS A.T.

J'INDIQUAIS, dans le dernier numéro, que les mesures qui seraient prises pour les ouvriers du M. T. seraient également appliquées aux camarades V. B.

En particulier, la possibilité pour les Ex-Sons-Chefs de Brigades d'Ouvriers qui ont été reclassés C.B.R.O. 2 à l'échelle 8 au moment du reclassement et qui n'avaient pas la possibilité d'être nommés C.B.R.O. 1 sans examen. Cet obstacle vient d'être levé pour le M. T. Il n'y est pas pour la voie. C'est notre tâche d'aujourd'hui.

A. MAST.



CAMARADES DES BRIGADES

UNE délégation de notre C. T. Fédérale a été reçue, le 26 janvier, à la Direction Générale. Nous avons pu discuter longuement des principales revendications qui nous préoccupent aujourd'hui : Allo-

cation de parcours, astreinte, encadrement et avancement, mise au Cadre permanent des Auxiliaires, suspension des P. N., primes de production, etc.

Dans la première semaine de mai, une délégation de notre C. T., conduite par notre ami André PAILLIEUX, sera à nouveau reçue par M. le Directeur des Installations Fixes pour reprendre ces questions. En particulier, la mise en place des nouveaux encadrements des Brigades (voir « Cheminot de France » n° 443, du 23 février), paiement de la prime de production aux Gardes à service continu, situation des Auxiliaires, etc.

Les camarades qui seront présentés sur les listes C.F.T.C. ne vous promettent pas la lune, ils vous assurent de tout leur dévouement, de leur compétence, du bon sens, de la ténacité, de la persévérance qu'ils apportent chaque jour sans se lasser pour faire aboutir vos revendications, soyez assurés qu'ils sont sur la brèche et ne se découragent pas malgré les nombreuses difficultés.

Aidez-les vous aussi par votre foi dans le syndicalisme chrétien, faites adhérer les hésitants, les isolés et LE 17 MAI EN VOTANT TOUS POUR LES LISTES C.F.T.C. vous donnerez une nouvelle force à notre organisation POUR FAIRE ABOUTIR VOS NOMBREUSES REVENDICATIONS.

C. PILLOT.

EXPLOITATION



Question de vie ou de mort

ALA C. F. T. C., nous avons toujours aiguillé nos camarades sur les grands problèmes, pour qu'ils ne se laissent pas aveugler par de belles promesses catégorielles, alors que sur l'essentiel ils risquaient d'être sans défense.

L'AVENIR DU CHEMIN DE FER n'était pas pour nous une vaine formule et, plus d'une fois, nous avons mis en parallèle les intérêts des cheminots et le développement de notre outil de travail.

LA DÉFENSE DES LIGNES était notre objectif numéro 1.

Ne pas lutter contre les fermetures de lignes, comme nous avons été presque seuls à le faire, c'était proclamer la condamnation de dizaines de milliers de cheminots, c'était accepter qu'ils soient imbriqués dans d'autres résidences et par conséquent, arrêter totalement l'avancement pour au moins dix ans. (Ceci dit pour les égoïstes qui sacrifieraient tout à leur avancement personnel).

LA MODERNISATION était en quelque sorte le mal du siècle, mais un mal nécessaire que nos concurrents n'hésitent pas à mettre à leur service, notre action avait pour but de sauvegarder l'homme à travers toutes les opérations placées sous le signe du progrès.

Nous pourrions examiner les situations faites à chacune des spécialités de l'exploitation, toutes ont été plus ou moins victimes :

- LES AIGUILLEURS ont vu, en 1954 la création de 11 postes P.R.S., le seul poste de Marseille-Saint-Charles entraîne la suppression de 67 aiguilleurs. Combien restera-t-il d'aiguilleurs d'ici quelques années, s'il en reste... puisque le chef de sécurité est appelé à cumuler les fonctions.

Dans LES TRIAGES, la concentration entraîne de nombreuses suppressions d'emplois dans le personnel de manoeuvre et du service actif, 370 pour Gevrey, 181 pour Saint-Jory.

LES AGENTS DE TRAINS sont de plus en plus menacés, le nombre de mouvements diminue et avec lui le nombre d'agents d'accompagnement ; le tonnage moyen d'un train de marchandises était en 1938 de 729 tonnes, maintenant, avec la traction électrique, certaines charges peuvent être supérieures à 2.000 tonnes, les travaux de signalisation entraînent des compressions massives de chefs de train (la région Nord veut supprimer 320 ADT).

La S.N.C.F. fait, de plus en plus, circuler les mouvements sans A.D.T., ce contre quoi nous nous sommes toujours élevés.

LE PERSONNEL DE MANUTENTION voit constamment ses effectifs diminuer : 98 % des transports marchandises sont effectués par wagons complets et, en faisant des cadeaux aux groupements, la S.N.C.F. veut se débarrasser de 2 % qui maintiennent encore un certain volume de travail.

LES AGENTS DE BUREAU, dont les tâches sont confiées de plus en plus à des bureaux annexes, sont également victimes de la centralisation comptable, de la mécanisation, des gares centres.

LES RECEVEURS AUX BILLETS des grandes villes voient aussi leurs effectifs diminuer parce que la S.N.C.F. accorde des avantages particulièrement intéressants aux différentes agences de voyages.

LES CAMARADES DU SERVICE ACTIF sont victimes, en même temps, de toutes ces mesures, des déclassements de gares, des fermetures de lignes et des compressions de personnel.

NOUS AVONS FAIT LE MAXIMUM pour défendre les intérêts de tous les agents de l'exploitation. Nous avons, dans bien des cas, limité les dégâts.

NOUS AVONS OBTENU RÉCEMMENT D'AUTRES AMÉLIORATIONS

notamment :

- Dans le domaine de l'HABILLEMENT, l'établissement des échanges.
- Le relèvement des primes d'enrayage, de manoeuvre.
- L'aménagement du siège des Commis et Receveurs stagiaires.
- Le relèvement et l'institution de primes horaires de matinée, soirée, nuit, que nous avons arrachés et dont les cheminots vont bientôt profiter ;
- L'augmentation de l'allocation de caisse et son attribution aux agents de renfort.
- Le paiement aux agents blessés en service d'une prime moyenne journalière.
- L'attribution de la prime de fonctions supérieures à partir d'un remplacement de 12 jours dans le même mois.
- Octroi de la prime des SCG3 aux agents remplaçant dans des postes de SCG3/4.
- Le blanchissage des blouses par la S.N.C.F.
- L'augmentation et des aménagements appréciables en matière d'allocation de déplacement. Bien entendu, nous poursuivons notre action pour que ces allocations soient plus en rapport avec les frais engagés.
- Etc., etc.

MAIS IL NOUS RESTE ENCORE BIEN DES REVENDICATIONS A FAIRE ABOUTIR

- La prime des Services actifs.
- Revitalisation des filières Aiguilleurs, Mouvement, Intérimaire.
- Défense des A.D.T.
- Annulation de la Ph 73 qui lèse les agents de contrôle retraités.
- Amélioration des pourcentages dans tous les grades (HEP, CSI, CRP...).
- Nomination à l'échelle 4 de tous les Surveillants.
- Situation des enrayeurs.
- La prime des dimanches et fêtes.

Les PROCHAINES ELECTIONS devront faire à nos dirigeants la démonstration que les cheminots ne sont pas décidés à se laisser faire, mais que, au contraire, ils ont l'intention de défendre le programme de notre Organisation, programme préparé sans passion, en dehors de toute directive politique ou confessionnelle.

LES CHEMINOTS DE L'EXPLOITATION VOTERONT EN MASSE POUR LES LISTES C. F. T. C. ET ILS SERONT SURS D'ETRE BIEN DEFENDUS.

Pierre VACHERAND.

...VOTEZ POUR LA C.F.T.C.

ANNIVERSAIRE !...

A QUELQUES semaines du deuxième anniversaire du protocole de productivité, le moment est venu de mesurer le chemin parcouru pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

Pour bien mesurer notre chemin, souvenons-nous de ce que nous avions avant que la C. F. T. C. (avec d'autres, bien peu nom-

breux comme chacun sait) ait pris ses responsabilités pour améliorer le pouvoir d'achat des cheminots.

Examinons le tableau ci-après, dans lequel nous trouvons les salaires nets pour quelques grades. Faisons la différence entre la colonne « 1-1-1953 » et la colonne « à partir de mai 1955 »

	1-1-1953	30-4-1955	A partir mai 55
H.E.P. Echelle 3, Echelon 3 à Paris	22.551	26.984	27.894
H.E.P. (E3, 3 ^e Echelon) zone la plus faible..	19.651	23.749	25.614
O.P.F.L. 1 Echelle 5, Echelon 5 à Paris ...	28.143	30.880	33.250
O.P.F.L. 1 (E 5, 5 ^e Echelon) zone la plus faible	24.683	28.100	29.480
F.E.N. Echelle 6, Echelon 4 à Paris	28.343	32.410	33.752
F.E.N. (E 6, 4 ^e Echelon) zone la plus faible	24.703	28.310	29.782
E.M.P. 2 Echelle 8, Echelon 5 à Paris ...	33.037	38.000	39.630
E.M.P. 2 (E 8, 5 ^e Echelon) zone la plus faible	28.737	33.090	34.860

Tous ces chiffres sont en « NET ». Ils comprennent : traitement et supplément, Indemnité de résidence, Part de productivité, Indemnité spéciale dégressive, prime moyenne.

Si la C. F. T. C. se mettait à dire aux cheminots : « Si vous aviez tous été dans la C. F. T. C., vous auriez eu le double ou le triple ! », les cheminots ne prendraient pas la C. F. T. C. au sérieux, pas plus qu'ils ne prennent au sérieux ceux qui tiennent un pareil langage.

A la C. F. T. C., on est bien persuadé que les cheminots ont une indigestion de « baratin ». Ils jugent les organisations aux actes. Le protocole de mai 1953 n'est pas le Pérou, c'est vrai, mais il fait avancer la rémunération des cheminots.

Il suffit pour s'en convaincre de voir la précipitation que mettent à publier les dates des étapes ou les nouveaux barèmes, ceux qui faisaient la fine bouche en mai 1953 ou ceux qui prenaient un air scandalisé.

Les cheminots sont des gens de bon sens,

ils savent bien que les douairières trouvent les gosses d'aujourd'hui mal élevés. De notre temps ! Ils savent aussi que les grandes dames qui n'ont pas d'enfant seraient capables, disent-elles, d'en mettre au monde de superbes et tout et tout.

Seulement les douairières ont dépassé l'âge de la maternité et les grandes dames y mettent tellement de réflexion que les mois et les années passent sans que l'on voit la moindre trace de leur progéniture figurée.

Alors les cheminots finissent bien par se dire qu'il vaut mieux regarder du côté de ceux qui vivent que du côté de ceux qui rêvent.

C'est pour cela qu'en 1955 ils seront encore un peu plus nombreux à accorder leur confiance à la C. F. T. C.

POUR DÉFENDRE VOTRE OUTIL DE TRAVAIL...

FACE aux menaces de fermetures massives de lignes et de gares, de suppression des omnibus qui pesaient, il y a six mois, sur la profession et qui ne réglaient en rien le problème du « déficit » sous le couvert duquel elles étaient envisagées, il a fallu combattre énergiquement.

Dans toute la France, à tous les échelons du mouvement, les militants C. F. T. C. ont été à l'avant-garde de la lutte engagée pour défendre le chemin de fer.

Grâce à cette action vigoureuse, tenace, le grave danger qui nous menaçait semble aujourd'hui écarté.

La C. F. T. C. a conscience d'avoir bien rempli son devoir à l'égard des cheminots, car elle est convaincue que le sort des travailleurs du rail dépend, avant tout, de l'avenir de la S. N. C. F.

Pour sauvegarder notre grand Service public des attaques multiples et trop aisées de coalitions d'intérêts privés, pour assurer l'existence de la plus belle réussite, certainement, des nationalisations, la position défensive, bien qu'elle nous ait valu un premier succès, ne suffit pas.

IL FAUT OBTENIR DES MESURES POSITIVES.

■ Il faut d'abord donner à la S. N. C. F. le droit d'exploiter sur route.

Ce droit est reconnu aux chemins de fer des autres pays d'Europe. Pourquoi ne le serait-il pas chez nous ? C'est la meilleure

En définitive, ceux qui ne prennent pas position sur cette question se conduisent en ennemis de la S. N. C. F. et des cheminots.

■ Il faut ensuite réglementer le transport routier à grande distance, comme dans les pays voisins, en Allemagne, par exemple, où le transport par camions va être limité à 50 kilomètres pour certains produits.

■ Il faut enfin instaurer cette taxe au poids sur les cars et les camions qui existe dans tous les pays étrangers et qui est la contrepartie des servitudes supportées par le chemin de fer, pour rétablir des conditions de saine concurrence économique entre le rail et la route.

On devrait, en même temps, aménager l'impôt sur les carburants afin de faire payer aux camions gros porteurs consommant, pour la plupart, du gas-oil leur juste part de l'entretien des routes qui, jusqu'à présent, est surtout financé par la petite voiture utilisant l'essence.

Voici, camarades, les solutions sérieuses que nous n'avons cessé de préconiser à la C. F. T. C. Elles constituent les piliers d'une véritable coordination des transports.

POUR QU'ELLES ABOUTISSENT, POUR ASSURER DU MEME COUP VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOTRE FAMILLE,

CHEMINOTS VOTEZ C.F.T.C.

A L'AVANT-GARDE DE L'ACTION SOCIALE...

UNE des tâches du syndicalisme chrétien — qui est un peu sa vocation originale — est d'obtenir pour les familles des travailleurs des conditions de vie décentes respectant leur liberté et leur dignité.

C'est le sens de la lutte qu'a toujours menée la C.F.T.C., notamment en faveur des prestations familiales, du logement, du libre choix du médecin, du pécule de vacances et d'une gestion ouvrière du salaire social.

Non seulement nous voulons une revalorisation des allocations familiales selon les dispositions de la loi de 1946, mais nous désirons que des modifications soient apportées au système, ne condamnant pas comme actuellement l'enfant unique et permettant, à la mère de famille, par la création d'un véritable « salaire de la mère au foyer », de pouvoir rester chez elle pour élever ses enfants si elle le désire.

En dehors de cette action que nous menons avec notre Confédération, nous sommes intervenus dans plusieurs domaines, toujours dans le même esprit : permettre aux familles cheminotes de choisir librement la contribution sociale de la S.N.C.F. qui leur convient.

■ D'ABORD EN MATIERE DE LOGEMENT :

« Problème social n° 1 » pour de nombreux travailleurs.

En même temps que nous poussons la S.N.C.F. à entreprendre avec ses filiales (S.I.C.F. et H.L.M.), d'importants programmes de construction d'immeubles en locatif, nous nous sommes efforcés d'obtenir de sa part une aide financière efficace pour les cheminots désirant accéder à la propriété de leur logement par la construction. Nous avons remarqué des points avec le prêt complémentaire direct et le prêt U.C.B. qui ont dû être encore améliorés.

■ DEPUIS PLUS DE 20 ANS, NOUS RECLAMONS LE LIBRE CHOIX DU MEDECIN.

La preuve n'est maintenant plus à faire de l'intérêt qu'il y a pour chacun d'entre nous de choisir son docteur. La confiance en un bon praticien est un gros facteur de guérison dans une maladie sérieuse.

■ LE PECULE VACANCES RESTE UNE DE NOS GRANDES PREOCCUPATIONS SOCIALES.

Les cheminots veulent jouir, là aussi, du libre choix en matière de vacances pour leurs enfants. Le pécule de vacances garantirait ce choix. Bien que n'ayant pas encore abouti, notre action a permis aux camarades qui envoient leurs enfants en colonies privées ou qui les emmènent en maisons familiales de vacances, de percevoir une allocation journalière dont nous estimons le montant, présentement limité à 200 francs par jour et par enfant, nettement insuffisant. Comme nous l'avons dit et écrit maintes fois, l'allocation versée ne devrait pas être inférieure à celle que la S.N.C.F. attribue en fait aux enfants de cheminots qui fréquentent ses colonies. C'est une simple question de justice.

Nous nous attacherons à répandre la formule Maison Familiale, car c'est la solution d'avenir permettant au travailleur de retrouver une vraie vie de famille pendant les vacances et à sa femme de jouir d'un repos bien gagné après une année de dur travail.

Mais dans tout cela, nous ne voulons pas que les salariés que nous sommes, fassent figure d'assistés.

NOUS NE POUVONS ADMETTRE CET ESPRIT PATERNALISTE ENCORE EN HONNEUR A LA S.N.C.F. ET NOUS RECLAMONS UNE VERITABLE GESTION DU SECTEUR SOCIAL PAR CEUX-LA MEME QUI L'UTILISENT, ET POUR Y PARVENIR, COMME DANS LES AUTRES DOMAINES.

...LA C.F.T.C. AGIT

Nous voulons des Comités mixtes assurant une véritable co-gestion

LES Comités d'Entreprise avaient pour but d'associer le personnel à l'organisation de l'entreprise et devaient lui permettre de donner son avis sur tous les problèmes qui se posaient dans ce domaine.

Avant même que la loi ne fut promulguée, des Comités mixtes étaient créés à la S.N.C.F. La tâche de reconstruction et de remise en route du réseau ferroviaire nécessitait cette création rapide.

Les problèmes qui se posaient dans nos ateliers et dans nos dépôts particulièrement étaient étudiés par tous.

Mais une lente évolution, parallèle du reste à celle qui se faisait dans le secteur privé, vidait peu à peu de leur substance les Comités mixtes. Elle était due en premier lieu à l'incontestable raidissement des milieux dirigeants. En second lieu la C.G.T. qui avait, elle aussi, lutté pour la constitution des Comités d'Entreprise et qui, dans une première période y avait apporté une collaboration constructive, revenait, à partir du moment où ses dirigeants n'étaient plus associés au pouvoir politique, où Ambroise Croizat n'était plus ministre du Travail, à la notion de lutte et par le dépôt de vœux d'ordre général et revendicatif, faussait le fonctionnement normal des Comités mixtes dans une première phase.

DEPENDANT la C.F.T.C. veut, elle, imposer au patronat cette collaboration que le patronat ne veut pas. Elle veut que les représentants du personnel élus dans les Comités mixtes soient écoutés, que leur avis soit pris en considération. Elle considère qu'il faut d'abord faire réussir cette expérience qui n'est pour elle qu'une première étape, et dès 1945 elle le proclamait. Elle veut arriver, dans

une deuxième phase, à la participation effective de la gestion et non en rester à la simple consultation sur l'organisation du travail. Elle veut substituer au régime capitaliste un régime de cogestion.

Dans ce combat ouvrier, nous avons nous, Cheminots, notre rôle à jouer. Appartenant à une entreprise dépendant de l'Etat, sinon nationalisée totalement, nous devons être des pilotes. C'est la raison pour laquelle nous avons apporté tous nos efforts à la formation de militants aptes à discuter d'égal à égal, à opposer des arguments techniques à arguments financiers, nous choisissons soigneusement au sein de nos Commissions techniques les camarades formés et aptes à tenir ce rôle.

NOUS devons devenir les cogérants des Etablissements. Certes la partie financière échappe aux Comités mixtes. Elle est du ressort du Conseil d'administration. Nous avons, nous, dans ce Conseil le droit à la cogestion, mais combien étriqué : cinq administrateurs ouvriers sur vingt et, depuis la suspension des représentants de la C.G.T., trois sur vingt. Nous devons arriver à une cogestion paritaire.

Pour atteindre ces buts : redonner aux Comités Mixtes toute leur valeur, assurer la cogestion, il faut que nos camarades sachent qu'ils ont un outil extrêmement important :

Le bulletin de vote qu'ils déposeront dans l'urne le 17 mai.

Nous cherchons les moyens de défendre nos idées et de promouvoir nos demandes sur le plan politique.

Le bulletin de vote pour les délégués dans les Comités Mixtes est un premier moyen pur et sûr.

Si vous votez en masse pour nos candidats, le pouvoir politique en tiendra compte.

PAS D'HÉSITATION LE 17 MAI :

VOTER est un devoir pour tous ceux qui ne se contentent pas de la situation présente de la classe ouvrière et qui veulent vraiment assurer sa MAJORITÉ et lui donner LE ROLE DIRIGEANT qui doit lui revenir DANS L'ECONOMIE DE LA NATION